



“Vis mon village !” – Appel 2025

Appel à projets visant à soutenir les habitants en Wallonie qui s’engagent pour faire vivre leur village.

Critères de sélection

- En lien avec le projet :
 - qualité,
 - attrait,
 - originalité,
 - faisabilité (le dossier de candidature devra montrer que le porteur du projet s’est assuré de disposer des partenaires adéquats, des autorisations nécessaires, de l’équipement nécessaire, ...).
 - réalisme.
- En lien avec le caractère participatif du projet :
 - participation active des habitants,
 - implication d’habitants qui n’ont pas encore pris part à des initiatives locales (le dossier de candidature devra préciser qui sont ces “nouveaux” habitants : nombre, âge, ...),
 - durabilité du projet (le dossier de candidature devra montrer comment le projet évite l’effet ‘one-shot’).
- En lien avec la plus-value pour le village :
 - réponse aux besoins des habitants,
 - amélioration de la qualité de vie du village.
- En lien avec la localisation du projet :
 - le projet est développé dans une commune rurale ou semi-rurale (l’aspect rural ou semi-rural sera reconnu en suivant la [Classification SPW ARNE des communes du Service Public de Wallonie DGO3](#) mise à jour en 2021).
- Le porteur de projet s’engage à participer à une matinée d’échange et de partage d’expériences avec les autres porteurs de projets soutenus, fin septembre/début octobre 2025. La date sera communiquée aux lauréats après la sélection.